



MASTIC EN LARMES

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision : 10/09/2024

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identification du produit

Nom du produit : MASTIC EN LARMES

CAS : 61789-92-2

EINECS : 263-098-6

1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations pertinentes identifiées

Catégorie d'utilisation principale : Industrie alimentaire, Cosmétique

1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire disponible

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité



Mon-Droguiste.Com

39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise

Tél : +33.(0)3.25.41.04.05

Courriel : contact@mon-droguiste.com

Web : www.mon-droguiste.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Pays	Organisation / Entreprise	Numéro d'urgence
FRANCE	ORFILA	+33 1 45 42 59 59

SECTION 2 : Identification des dangers

Produit non dangereux

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Cette substance n'est pas classée comme dangereuse selon la directive 67/548/CEE.

2.2. Éléments d'étiquette

Le produit n'a pas besoin d'être étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible



MASTIC EN LARMES

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006

SECTION 3 : Informations sur la composition

3.1. Substance

Nom	Identifiant du produit	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
GOMME MASTIC	CAS : 61789-92-2	Aucune information supplémentaire disponible

Produit naturel	: Oui
EINECS	: 263-098-6
Restriction	: Sans
Nom INCI	: MonoID : 13171 Gomme Pistacia Lentiscus (Mastic)
Composition typique	: Gomme mastic 96,5 %
Impuretés naturelles	: max 3,5%

3.2. Mixte

Non applicable

SECTION 4 : Mesures d'urgence et premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

PREMIERS SECOURS

Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas de contact avec la peau :Aucune réaction n'est produite

En cas de contact avec les yeux :Laver à l'eau douce et propre pendant 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes.

En cas de faible profondeur : Non nocif

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: aucune donnée disponible
Risques	: aucune donnée disponible

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux nécessaires

Traitement : Aucun

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :L'eau d'extinction à base de dioxyde de carbone, de poudre ou de mousse n'est généralement pas recommandée car elle peut être inefficace ; cependant, elle peut être utilisée avec succès pour refroidir les conteneurs exposés au feu et pour disperser les fumées.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers lors de la lutte contre l'incendie : Empêcher les effluents des mesures de lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement de protection pour les pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie.



MASTIC EN LARMES

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toute source d'inflammation possible et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les fumées. Consulter les mesures de sécurité énumérées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions environnementales

Contenir et contrôler les fuites ou les déversements avec des matériaux absorbants non combustibles (comme du sable), pour l'élimination des déchets.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent. Ne pas utiliser de solvants.

6.4. Référence à d'autres sections

Non applicable.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Manipuler dans des zones bien ventilées. Pour la protection individuelle, voir la section 8. Il est recommandé de ne pas fumer, manger et boire. Interdit dans la zone d'application.

Conseils de protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir les emballages hermétiquement fermés, à l'écart de toute source de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

7.2. Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Interdit de fumer. Conserver dans des contenants fermés, dans un endroit sec.

Évitez les emballages déjà utilisés.

7.3. Spécificités et utilisations

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Ne contient aucune substance avec des valeurs limites d'exposition professionnelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : La

protection des mains par le port de gants de protection est conseillée

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Forme physique : gomme solidifiée.

Couleur : Transparent à jaune clair.

Odeur : Odeur caractéristique, verte et rustique

Solubilité : Soluble dans l'alcool isopropylique, l'acétone, l'hexane, le méthanol, le chloroforme, l'éther diéthylique, l'éther n-butylque.
Insoluble dans l'eau 1%

9.2. Autres informations de sécurité

Aucune donnée disponible



MASTIC EN LARMES

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matériaux incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le Conseil de l'Europe (1981) a inclus la gomme mastic dans la liste des plantes et de leurs parties, dont l'utilisation dans les aliments est acceptable.

SECTION 12 : Informations écologiques

Aucune information écotoxicologique sur le produit n'est connue à ce jour.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Le produit ne doit pas s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

Emballage contaminé : Vider le contenu restant. Ne pas réutiliser les contenants vides.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de l'ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

ADR/RID : -IMDG : -IATA : -

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

ADR/RID : Marchandises non dangereuses

IMDG : Marchandises non dangereuses

IATA : Marchandises non dangereuses

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID : -IMDG : -IATA : -

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID : -IMDG : -IATA : -

14.5. Risques environnementaux

ADR/RID : non IMDG Polluant marin : non IATA : non

14.6. Précautions à prendre par les utilisateurs

Aucune donnée disponible



MASTIC EN LARMES

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006

SECTION 15 : Informations réglementaires

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006

15.1. Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Sans étiquetage spécifique

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

SECTION 16 : Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Fiche de données de sécurité (FDS) de l'UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit uniquement à des fins de santé, de sécurité et d'environnement. Cependant, elles ne constituent pas une garantie quant aux caractéristiques spécifiques du produit et n'établissent pas de relation contractuelle juridiquement valable.